

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I. Législation	213
Chapitre II. Doctrine	221
Chapitre III. Jurisprudence	222
Section 1. Champ d'application de la loi Breyné	222
Section 2. Information de l'acquéreur et mentions obligatoires	241
Section 3. Les paiements, le cautionnement et la garantie d'achèvement	243
Section 4. Les réceptions	246
Section 5. La responsabilité du promoteur après réception	249